

S.C.P.
Gilles BORNECQUE
WINANDY
Aline BRU-NIFOSI
Huissiers de Justice Associés
15 Passage du Marquis de
la Londe
(Accès par 8 Avenue de
Sceaux puis Impasse des
Cheval Légers ou par 15 rue
du Général Leclerc)
78000 VERSAILLES

PAIEMENT SECURISE CARTE
BANCAIRE SUR SIMPLE
APPEL TELEPHONIQUE



STANDARD :
01.39.50.02.90
CREDIT CONSO :
01.39.20.21.60
Infos CONSTAT :
01.39.20.21.64
TELECOPIE :
01.39.50.65.13
Compétence départementale



Siret 398 805 002 000 27

Email : etude78@orange.fr

REFERENCES A RAPPELER:
Cor : 3630, MD :34301
CB

PROCES VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DU JEU CONCOURS « QUIZ DE NOEL ZOLUX »

Le quinze Décembre deux mille quatorze

À LA DEMANDE DE :

S.A.S OCTOPEPPER, RCS BORDEAUX 515 335 818, dont le siège est 22 rue Vital Carles 33000 BORDEAUX Agissant poursuites et diligences en la personne de son Président domicilié en cette qualité audit siège. Elisant domicile en mon Etude Laquelle nous explique qu'elle désire déposer au rang des minutes de mon étude un règlement de jeu afin de s'assurer de sa conformité aux articles L 121-36 et suivants du Code de la Consommation, Elle est représentée à cet effet par la SARL STRATEGIES NETWORKS, immatriculée au RCS de Salon sous le N° B 429 514 755, Agissant poursuites et diligences en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège sis 2 Voie d'Espagne à 13127 VITROLLES.

Ce jeu est organisé du 17 décembre 2014 au 17 janvier 2015
Il est intitulé «QUIZ DE NOEL ZOLUX»

J'ai préalablement rappelé à l'organisateur du jeu que ce dernier ne peut démarrer qu'à la date de constatation de sa régularité par mes soins, conformément à l'article L 121-38 du Code de la Consommation.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition, J'ai, Maître Aline BRU NIFOSI, Huissier de Justice Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de Versailles y domicilié 15 passage du Marquis de la Londe 78000 Versailles, soussigné, reçu ce jour une copie du règlement du jeu organisé par la société requérante.

Après lecture du règlement de jeu, je constate que les mentions obligatoires figurent bien sur le règlement, à savoir (vérification non exhaustive) :

- l'identité de l'organisateur du jeu,
- les conditions d'accès au jeu et de participation,
- le nombre, la nature et la valeur des prix sont mentionnés, par ordre décroissant,
- les modalités de désignation des gagnants,
- le mode d'information et de remise des lots,
- le nom de l'huissier de justice dépositaire du règlement,
- la mention de la gratuité est notée ainsi que les modalités de remboursement des débours éventuels (pour les jeux gratuits et sans obligation d'achat)
- Le texte de la loi informatique et libertés qui permet aux participants de bénéficier d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant.
- La mention : "Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande". Ils précisent, en outre, l'adresse à laquelle peut être envoyée cette demande,

J'ai dressé le présent procès verbal de dépôt en y annexant le règlement présenté par le requérant sur 5 pages

Et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit

Acte compris dans l'état déposé
Au bureau d'enregistrement
De VERSAILLES
Pour le présent mois
Versé 9,15 euros



Règlement du jeu concours "Quiz de Noël Zolux »

Article I : Organisation

OCTOPEPPER SAS au capital de 13572 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 515335818, ayant son siège social 22, rue Vital Carles, 33000 Bordeaux organise un grand jeu intitulé "Quiz de Noël Zolux", du 17/12/2014 au 17/01/2015 sponsorisé par la marque Yummypets.

Article II : Participation

La participation à ce jeu **sans obligation d'achat**, est ouverte à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, sera considéré comme nul.

Article III : Modalités

Pour participer, il suffit de répondre aux 3 questions présentes à l'adresse: <http://www.yummypets.com/noel-zolux>

Le joueur aura la possibilité d'augmenter ses chances de gagner en réalisant trois actions :

- Devenir fans de la page Facebook Zolux
- Parrainer des amis.
- Partager le jeu sur leurs réseaux sociaux.

Article IV : Dotations

Ce jeu vous propose de gagner 104 produits de la marque Zolux d'une valeur totale de 1639,86€ pour chien, chat, rongeur, oiseaux ou poisson.

Un séjour pour quatre personnes en résidence Pierre et Vacances d'une valeur de 750€ est aussi mis en jeu.

La valeur totale des gains mis en jeu s'élève à 2389,86 euros.

Voilà le détail de toutes les dotations par ordre du premier prix (le plus cher), au dernier prix (le moins cher) :

1. 1 séjour pour 4 personnes en résidence Pierre et Vacances d'une valeur de 750€
2. 1 aquarium Nanolife Cube 30 rouge d'une valeur de 94,50€
3. 1 cage Trio Rodylounge Kiwi pour rongeur d'une valeur de 85,00€
4. 1 arbre à chat Gruyère Arthur d'une valeur de 80,00€
5. 1 tapis matelassé Outdoor d'une valeur de 64,00€
6. 1 igloo Arthur pour chat d'une valeur de 55,00€
7. 1 igloo Arthur pour chat d'une valeur de 55,00€
8. 1 cage charlotte pour oiseaux d'une valeur de 52,00€
9. 1 arbre à chat Yeti « Mutton » d'une valeur de 45,00€
- 10.1 aquarium Nanolife First 24 blanc d'une valeur de 44,00€
- 11.1 arbre à chat Yeti « Punch » d'une valeur de 32,00€
- 12.1 arbre à chat Yeti « Punch » d'une valeur de 32,00€
- 13.1 arbre à chat Yeti « Punch » d'une valeur de 32,00€
- 14.1 aquarium Nanolife Kids 40 rouge d'une valeur de 44,00€
- 15.1 décor Roi 3 têtes pour aquarium d'une valeur de 21,00€
- 16.1 décor Roi 3 têtes pour aquarium d'une valeur de 21,00€
- 17.1 laisse en nylon led 1.20M pour chien d'une valeur de 19,00€
- 18.1 laisse en nylon led 1.20M pour chien d'une valeur de 19,00€
- 19.1 laisse en nylon led 1.20M pour chien d'une valeur de 19,00€
- 20.1 Magic Brush pour chat d'une valeur de 19,00€
- 21.1 Magic Brush pour chat d'une valeur de 19,00€

- 22.1 Magic Brush pour chat d'une valeur de 19,00€
- 23.1 set de brosse Rodycare pour rongeur d'une valeur de 16,00€
- 24.1 set de brosse Rodycare pour rongeur d'une valeur de 16,00€
- 25.1 bol pliable de voyage 1L pour chien d'une valeur de 15,00€
- 26.1 bol pliable de voyage 1L pour chien d'une valeur de 15,00€
- 27.1 bol pliable de voyage 1L pour chien d'une valeur de 15,00€
- 28.1 bol pliable de voyage 1L pour chien d'une valeur de 15,00€
- 29.1 collier Nylon Led M pour chien d'une valeur de 14,00€
- 30.1 collier Nylon Led M pour chien d'une valeur de 14,00€
- 31.1 collier Nylon Led M pour chien d'une valeur de 14,00€
- 32.1 aimant flottant clean up pour aquarium d'une valeur de 13,80€
- 33.1 aimant flottant clean up pour aquarium d'une valeur de 13,80€
- 34.1 programmateur pour aquarium d'une valeur de 13,00€
- 35.1 programmateur pour aquarium d'une valeur de 13,00€
- 36.1 jouet corde twister 30cm pour chien d'une valeur de 12,00€
- 37.1 jouet corde twister 30cm pour chien d'une valeur de 12,00€
- 38.1 jouet corde twister 30cm pour chien d'une valeur de 12,00€
- 39.1 jouet corde twister 30cm pour chien d'une valeur de 12,00€
- 40.1 jouet corde twister 30cm pour chien d'une valeur de 12,00€
- 41.1 jouet corde twister 30cm pour chien d'une valeur de 12,00€
- 42.1 litière purecat silice parfumées de 5L pour chat d'une valeur de 11,00€
- 43.1 litière purecat silice parfumées de 5L pour chat d'une valeur de 11,00€
- 44.1 litière purecat silice parfumées de 5L pour chat d'une valeur de 11,00€
- 45.1 épuisette inox rondes télescopiques pour aquarium d'une valeur de 11,00€
- 46.1 épuisette inox rondes télescopiques pour aquarium d'une valeur de 11,00€
- 47.1 brosse double bambou medium pour chien d'une valeur de 10,50€
- 48.1 brosse double bambou medium pour chien d'une valeur de 10,50€
- 49.1 brosse double bambou medium pour chien d'une valeur de 10,50€
- 50.1 brosse double bambou medium pour chien d'une valeur de 10,50€
- 51.1 brosse double bambou medium pour chien d'une valeur de 10,50€
- 52.1 brosse double bambou medium pour chien d'une valeur de 10,50€
- 53.1 biberon pour rongeur d'une valeur de 10,00€
- 54.1 biberon pour rongeur d'une valeur de 10,00€
- 55.1 crunchy XL GPR mangue/ananas 300 pour oiseau d'une valeur de 9,30€
- 56.1 crunchy XL GPR mangue/ananas 300 pour oiseau d'une valeur de 9,30€
- 57.1 nid céramique pour rongeur d'une valeur de 8€
- 58.1 nid céramique pour rongeur d'une valeur de 8€
- 59.1 jouet poisson bonbon vert pour chat d'une valeur de 5,75€
- 60.1 jouet poisson bonbon vert pour chat d'une valeur de 5,75€
- 61.1 jouet poisson bonbon vert pour chat d'une valeur de 5,75€
- 62.1 jouet poisson bonbon vert pour chat d'une valeur de 5,75€
- 63.1 jouet poisson bonbon vert pour chat d'une valeur de 5,75€
- 64.1 râtelier foin pour rongeur d'une valeur de 5,50€
- 65.1 râtelier foin pour rongeur d'une valeur de 5,50€
- 66.1 râtelier foin pour rongeur d'une valeur de 5,50€
- 67.1 râtelier foin pour rongeur d'une valeur de 5,50€
- 68.1 sachet perles de verre saphir pour aquarium d'une valeur de 4,80€
- 69.1 lot de 2 miroirs nature fleur PM pour oiseau d'une valeur de 4,60€
- 70.1 nutrimeal pour perruche de 800g d'une valeur de 4,50€
- 71.1 laisse en nylon de couleur Anis pour chat d'une valeur de 4,30€
- 72.1 laisse en nylon de couleur Anis pour chat d'une valeur de 4,30€
- 73.1 laisse en nylon de couleur Anis pour chat d'une valeur de 4,30€
- 74.1 laisse en nylon de couleur Anis pour chat d'une valeur de 4,30€
- 75.1 laisse en nylon de couleur Anis pour chat d'une valeur de 4,30€
- 76.1 laisse en nylon de couleur Anis pour chat d'une valeur de 4,30€
- 77.1 alim AD Nmeal pour lapin STD 800g d'une valeur de 4,10€
- 78.1 alim AD Nmeal pour lapin STD 800g d'une valeur de 4,10€
- 79.1 alim AD Nmeal pour lapin STD 800g d'une valeur de 4,10€

- 80.1 alim AD Nmeal pour lapin STD 800g d'une valeur de 4,10€
- 81.1 lot de 6 biscuits croissance pour oiseaux d'une valeur de 3,80€
- 82.1 lot de 7 biscuits à la fraise pour rongeur de 75g d'une valeur de 3,70€
- 83.1 lot de 7 biscuits à la fraise pour rongeur de 75g d'une valeur de 3,70€
- 84.1 lot de 7 biscuits à la fraise pour rongeur de 75g d'une valeur de 3,70€
- 85.1 lot de 7 biscuits à la fraise pour rongeur de 75g d'une valeur de 3,70€
- 86.1 friandise Avanti canard pour chien d'une valeur de 3,35€
- 87.1 friandise Avanti canard pour chien d'une valeur de 3,35€
- 88.1 friandise Avanti canard pour chien d'une valeur de 3,35€
- 89.1 friandise Avanti canard pour chien d'une valeur de 3,35€
- 90.1 boule de foin suspendue pour rongeur d'une valeur de 3,30€
- 91.1 boule de foin suspendue pour rongeur d'une valeur de 3,30€
- 92.1 boule de foin suspendue pour rongeur d'une valeur de 3,30€
- 93.1 boule de foin suspendue pour rongeur d'une valeur de 3,30€
- 94.1 lot de buchettes pour rongeur d'une valeur de 3,12€
- 95.1 lot de buchettes pour rongeur d'une valeur de 3,12€
- 96.1 lot de buchettes pour rongeur d'une valeur de 3,12€
- 97.1 lot de buchettes pour rongeur d'une valeur de 3,12€
- 98.1 éponge de nettoyage pour aquarium d'une valeur de 2,76€
- 99.1 friandise Avanti pour chat d'une valeur de 2,50€
- 100.1 friandise Avanti pour chat d'une valeur de 2,50€
- 101.1 friandise Avanti pour chat d'une valeur de 2,50€
- 102. 1 friandise Avanti pour chat d'une valeur de 2,50€
- 103. 1 friandise Avanti pour chat d'une valeur de 2,50€
- 104. 1 diffuseur air/toile pour aquarium d'une valeur de 2,00€
- 105. 1 pierre minérale oiseau banane pour oiseau d'une valeur de 1,80€

Article V : Désignation des gagnants

Un tirage au sort parmi les participants sera effectué dans le mois suivant la clôture du jeu et désignera les 100 gagnants. Les gagnants seront informés par OCTOPEPPER des résultats par e-mail. Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de leur gain, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera définitivement perdu. Un nouveau tirage au sort sera alors effectué par Yummypets. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles conformément à l'article X. Toutefois, en cas de force majeure, les sociétés OCTOPEPPER et ZOLUX se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le bulletin de jeu pour l'envoi de leurs lots. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 - Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : <http://www.yummypets.com/pages/legal-notices>. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. **Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.**

Article VII : Remboursement des frais de jeu

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 3mn au tarif réduit, soit 0.15 euros. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (Article VI), accompagnée d'un RIB, et d'une facture détaillée au nom du participant, indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article VIII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société OCTOPEPPER décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires de jeu à une adresse erronée ou incomplète

Article IX : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. OCTOPEPPER tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. OCTOPEPPER se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. OCTOPEPPER pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article X : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent OCTOPEPPER à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou internet dans toute manifestation publi-promotionnelle

liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. La société OCTOPEPPER ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale, ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à OCTOPEPPER. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article XI: Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de la société OCTOPEPPER ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

Article XII: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article XIII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées **conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978**. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à OCTOPEPPER.

Article XIV : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.